

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfu/184130
DMS CB/2043-0117/03/2007-318PU
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.129/s425
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Rue Vautier. Demande de permis unique pour l'aménagement d'un logement pour concierge dans l'aile de l'ancien couvent. Avis conforme.
Dossier traité par Mme Fr. Remy à la D.U. et par Mme Ch. Brunko à la D.M.S.

En réponse à votre courrier du 10 décembre 2007 sous référence, réceptionné le 12 décembre dernier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 19 décembre 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable sous réserve.**

Le projet concerne le réaménagement de locaux situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage dans l'ancienne aile du couvent. Ces volumes, actuellement affectés à des bureaux et ateliers, seront divisés en hauteur pour y loger une conciergerie et un poste de travail. La situation existante des locaux résulte des travaux entrepris en 1984 lorsque cette partie du couvent fut remanié profondément.

Ce dossier a déjà été examiné par la C.R.M.S. à plusieurs reprises (en 2004, 2005 et 2006). Conformément aux demandes antérieures de la Commission, la dalle de sol de la mezzanine respecte un retrait de 70 cm par rapport à la façade, ce qui permet de dégager les baies de fenêtre et de davantage percevoir le volume intérieur.

En conséquence, la C.R.M.S. ne s'oppose pas à la présente mouture du projet. Elle demande néanmoins que le faux plafond du deuxième niveau de la cage d'escalier soit fixé à la même hauteur que celui de la chambre à coucher située à côté (hauteur sous plafond de 3,65 m).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.